



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bobigny, le 21 mai 2021

La préfète déléguée pour l'égalité des chances
auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis,
L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-
Denis

à

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames, Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les présidents des
établissements publics territoriaux,
Mesdames, Messieurs les présidents d'associations

Objet : mise en œuvre des dispositifs « quartiers d'été », « colos apprenantes » et « école ouverte » pendant les vacances scolaires d'été 2021

PJ : 6 annexes

Le département de la Seine-Saint-Denis est très sévèrement touché par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui traverse le pays depuis plus d'un an. La population des quartiers prioritaires de la politique de la ville a particulièrement souffert du virus et de la crise économique et sociale consécutive à la pandémie.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités et acteurs associatifs) depuis le début de la crise sanitaire a permis de répondre aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de la crise pour les habitants des quartiers. En 2020, l'Etat a débloqué plusieurs millions d'euros notamment dans le cadre des opérations « quartiers d'été » et « vacances apprenantes » à l'issue du confinement du printemps 2020 pour renforcer le lien social, offrir un accès à une programmation d'activités ambitieuses et renforcer les apprentissages après plusieurs semaines de fermeture des écoles.

Dans le cadre de ces opérations, en Seine-Saint-Denis, l'Etat a pu soutenir des actions ayant permis :

- à plus de 50 000 jeunes de participer à des activités de proximité culturelles, sportives et éducatives ;
- à plus de 6 000 jeunes de partir en colonies de vacances hors du département ;
- à plus de 16 200 jeunes écoliers, collégiens et lycéens de bénéficier d'un renforcement de leurs apprentissages dans le cadre du dispositif « école ouverte ».

Après le succès rencontré par ces différents dispositifs tant au niveau national que départemental, le 29 janvier 2021, le comité interministériel des villes présidé par le Premier ministre a acté le renouvellement des opérations « quartiers d'été » et « vacances apprenantes ».

Lors du comité territorial de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis auquel vous avez participé le jeudi 20 mai 2021, la ministre de la ville a rappelé la mobilisation de l'Etat à hauteur de 180 M€ au niveau national pour des vacances culturelles et apprenantes cet été.

Dans ce cadre, nous souhaitons construire avec vous dans les semaines qui viennent une offre d'activités et de services de proximité pour l'été 2021, favorisant notamment la pratique du sport, à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des dispositifs et des priorités suivantes :

- **« Quartiers d'été »**

Dans le cadre de l'opération « quartiers d'été », nous souhaitons soutenir une offre d'activités de proximité pédagogiques et ludiques pour les habitants des quartiers prioritaires autour des thématiques suivantes (promotion du sport dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024, culture, rapprochement police-population, prévention santé, et soutien à la parentalité par l'organisation de séjours famille). Un soutien appuyé pourra être apporté aux activités inter-quartiers. Les collectivités et les associations sont éligibles à ce dispositif.

Les opérations soutenues dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances » pendant la période estivale les années précédentes pourront bénéficier d'un soutien au titre de « quartiers d'été ».

Les délégués du préfet de votre territoire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets.

- **« Vacances apprenantes »**

L'opération « vacances apprenantes » est reconduite par l'Education nationale pour l'été 2021. Pour rappel, cette opération repose sur plusieurs dispositifs compatibles et cumulatifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances dans le respect des consignes sanitaires. Tous les projets ont pour dénominateurs communs le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

o **« Ecole ouverte »**

Forts de l'expérience de l'été 2020 et des vacances d'automne, il s'agit de proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux, et l'après-midi, des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité. Est donnée une priorité au savoir nager et au savoir rouler. Les projets retenus s'étendront sur les deux premières semaines qui suivent le début des congés d'été en juillet et/ou les deux dernières semaines du mois d'août. Les inspecteurs de l'Education nationale sont vos interlocuteurs sur ce dossier.

o **« Colos apprenantes »**

Les « colos apprenantes » sont reconduites pour l'année 2021 et s'adressent notamment aux jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Les publics cibles sont identifiés par les collectivités territoriales en lien avec les services de l'Education nationale et les associations de proximité.

Les projets « colos apprenantes » prévoient des séances de renforcement des apprentissages en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Chaque séjour propose une dominante pédagogique de référence : le développement durable et la transition écologique, les arts et la culture, les activités physiques et sportives, la science, l'innovation, le numérique, la découverte ou l'approfondissement de langues étrangères.

Les séjours peuvent être organisés directement par les collectivités territoriales ou celles-ci peuvent faire appel à des séjours « clé en main » proposés par des opérateurs labellisés.

Le service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis est votre interlocuteur sur ce dossier.

Les subventions dont vous avez pu bénéficier en 2020 pour des séjours dans le cadre de l'opération « 1 000 jeunes aux sports d'hiver » annulée en raison de la fermeture des remontées mécaniques des stations de ski et de la suspension des activités avec hébergement des mineurs pendant les vacances de l'hiver dernier doivent être mobilisées pour l'organisation de séjours labellisés « colos apprenantes » pendant la période estivale.

Nous vous rappelons par ailleurs que vos projets peuvent bénéficier d'un soutien de la CAF sous réserve des conditions d'éligibilité.

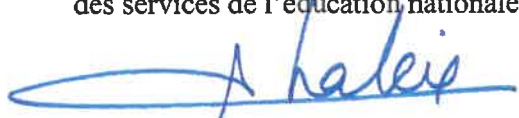
Compte tenu du contexte sanitaire, l'organisation et le déroulement de ces activités seront soumis au respect des règles en vigueur visant à ralentir la propagation du virus Covid-19. En fonction de l'évolution de celles-ci, ces activités pourront être adaptées, reportées ou annulées.

Pour la sélection des actions auxquelles un soutien sera apporté, nous serons particulièrement vigilants aux dispositifs favorisant la participation des filles et des femmes.

Nous vous invitons à déposer vos dossiers de demande de subvention suivant les modalités et dans les délais précisés en annexes.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation pour offrir cet été aux habitants des quartiers prioritaires, et notamment aux jeunes, une programmation d'activités ambitieuses permettant de renforcer le lien social et de leur offrir un accès à de nouvelles opportunités.

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale



Antoine Chaleix

La préfète déléguée pour l'égalité des chances



Anne-Claire Mialot